

Le statut d'interprète en Langue des Signes de Belgique Francophone au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Introduction

La problématique des interprètes en langue des signes de Belgique francophone, appelée LSF, est assez alarmante. En effet, une réalité touche les personnes sourdes en Fédération Wallonie-Bruxelles, le manque criant d'interprètes LSF-Français. Ainsi, trouver un interprète LSF-Français n'est pas une mince affaire pour une personne sourde habitant en Wallonie ou à Bruxelles.

Une des raisons à ce problème est qu'actuellement, il n'existe toujours pas de Bachelor ou de Master en interprétation LSF-Français. Nous reviendrons plus loin sur les projets en cours mais avant toute chose, replaçons ce droit à l'interprétation LSF-Français dans le cadre de la Convention de l'ONU pour les personnes handicapées, ratifiée par la Belgique en 2009. Elle stipule que les États Parties :

*Article 21 : Liberté d'expression et d'opinion et accès à l'information
Acceptent et facilitent le recours par les personnes handicapées, pour leurs démarches officielles, à la langue des signes, au braille, à la communication améliorée et alternative et à tous les autres moyens, modes et formes accessibles de communication de leur choix;*

La présente analyse retrace le parcours de l'interprétation en LSF-Français en Fédération Wallonie Bruxelles.

Les premières formations d'interprètes LSF-Français

En 2002, deux Instituts proposaient une formation d'interprètes LSF-Français sur deux années. Cette formation, reconnue à l'époque par la Communauté Française – actuelle Fédération Wallonie-Bruxelles, était dispensée par l'Institut Saint-Laurent à Liège et l'Institut Fernand COCQ à Bruxelles.

Le taux d'élèves diplômés au terme de cette formation était de plus ou moins 40%¹. Soit 10 sur 24 à la fin de l'année 2002-2003 et 8 sur 20, fin 2004-

¹ Pour les deux instituts confondus

2005. Cette formation n'a plus été réitérée après 2005, d'une part à cause du peu d'inscrits et d'autres part, à cause du fait que les compétences nécessaires à l'interprétation LFSB-Français n'étaient apparemment pas acquises au terme de la formation.

Parallèlement, la Fédération Francophone des Sourds de Belgique (FFSB) a créé un Comité de Conduite des Interprètes² (CCI) afin de traiter certaines problématiques du terrain, notamment celles des interprètes en fonction sans certificat et/ou sans formation. Ce comité a évalué 44 interprètes et n'en a reconnu que 9 comme étant de niveau suffisant pour répondre aux exigences de l'interprétariat, soit 20%.

Notons également, qu'à côté des interprètes LFSB-Français, il existe des *aides à la communication* ou *translittérateurs* qui sont également repris sur une liste officielle à Bruxelles³. Il s'agit de personnes qui ont obtenu le diplôme UF12, c'est-à-dire le niveau le plus élevé dans l'enseignement de Promotion sociale de la langue des signes Francophone voire, parfois, un niveau inférieur.. Nous n'entrerons absolument pas dans les débats : interprètes VS translittérateurs.

Nous pensons que les deux fonctions peuvent répondre à des besoins différents rencontrés par les personnes sourdes. Les translittérateurs peuvent être une solution à la problématique de la communication et de l'accès à l'information⁴ mais ceci ne doit pas occulter le fait qu'il faut mettre en place une formation qualifiante en interprétation LFSB-Français et que les personnes sourdes ont le droit d'exiger un interprète qualifié et formé à l'interprétariat LFSB-Français.

Les projets de formation qualifiante

Un projet de formation de plein exercice au sein de l'Institut Libre Marie Haps, qui devait débiter en Octobre 2006, avait été déposé par PROFILS (Projets de Recherches, d'Orientation et de Formation continuée pour les Interprètes en Langues des Signes)⁵. En 2007, un autre projet visant la création d'une formation de haut niveau en interprétariat LFSB-Français. Pour des raisons que nous ignorons, ces projets n'ont pas pu voir le jour.

Ces dernières années, Madame Simonet – ex-Ministre de l'Enseignement de Promotion Sociale – évoquait la possibilité d'un Master suite à une

2Le CCI créera en 2003 et 2006 le SISW et le SISB.

3http://www.infosourds.be/SISB/liste_des_translitterateurs.htm

4Mémorandum du Service d'Interprétation des Sourds de Bruxelles. Juin 2009.

5Rapport de recherche de PROFILS Janvier 2007 – Décembre 2007

collaboration entre l'enseignement de Promotion Sociale et l'Université de Lille 3⁶. Ce projet ne semble pas s'être concrétisé non plus.

Par contre, l'Association Belge des Interprètes en Langue des Signes (ABILS) ainsi que d'autres acteurs, ont déposé auprès de Monsieur Marcourt – Ministre de l'Enseignement supérieur – un projet en vue de créer une formation universitaire, en 5 ans. Celui-ci pourrait se concrétiser en Septembre 2014⁷.

Les formateurs en LSF

Que nous parlions d'une formation universitaire complète en 5 ans ou d'un Master, en collaboration avec l'Université de Lille 3, se pose aussi la question de la formation des professeurs qui seront amenés à dispenser ce type d'enseignement. Il apparaît que, depuis 2011, Madame Simonet, évoque un Bachelor destiné aux professeurs qui seront chargés d'assurer les cours d'interprétations LSF-Français. Celui-ci aurait également dû être disponible en septembre 2013... . Nous ignorons ce qu'il en est aujourd'hui...

Faut-il rappeler qu'il y a peu de professeurs de LSF, encore moins de professeurs possèdent le Certificat d'Aptitudes Pédagogiques (CAP) et un nombre encore plus réduits sont détenteurs d'un Certificat d'Aptitudes Pédagogiques de l'Enseignement Supérieur – CAPAES – voire d'un Doctorat⁸. Pourtant, la Convention ONU stipule bien que :

Article 24 : Education

Afin de faciliter l'exercice de ce droit, les États Parties prennent des mesures appropriées pour employer des enseignants, y compris des enseignants handicapés, qui ont une qualification en langue des signes ou en braille et pour former les cadres et personnels éducatifs à tous les niveaux. Cette formation comprend la sensibilisation aux handicaps et l'utilisation des modes, moyens et formes de communication améliorée et alternative et des techniques et matériels pédagogiques adaptés aux personnes handicapées

Qu'en est-il en Communauté flamande

La Flandre n'est pas confrontée à la même pénurie d'interprètes. La raison en est simple, elle dispose d'une formation qualifiante en interprétariat en langue des signes flamande – VGT ou Vlaamse GebarenTaal.

⁶L'université organise déjà un http://formations.univ-lille3.fr/ws?_cmd=getFormation&_oid=FR_RNE_0593561A_PR_SOF-45749&_redirect=voir_fiche_program&_lang=fr-FR&_onglet=Description
⁷<http://marcourt.wallonie.be/actualites/~un-master-en-langue-des-signes-a-la-rentree-2014.htm?lng=fr>
⁸Sourнал. (Janvier/Février/Mars 2013). Journal de la FFSB, pp 4-11

Nous pouvons également lire dans le synopsis⁹ de la Commission Consultative de la Langue des Signes – CCLS – qu'à Gand et à Malines, il existe un Bachelor d'interprète en langue des signes flamande qui donne accès au statut d'interprète VGT-néerlandais. Une fois diplômé, l'interprète VGT-Néerlandais s'enregistre auprès du CAB¹⁰ qui centralise les demandes d'interprètes.

D'autre part, Lessius¹¹, regroupant 7 campus en Flandre, propose, dans le programme du « Bachelor in de Toegepaste Taalkunde¹² », la possibilité de choisir la langue des signes flamande. Ensuite, dans le « Master in het Tolken¹³ » – le Master en interprétation, les étudiants peuvent choisir comme 3^e langue la langue des signes flamandes.

Conclusion

La situation des personnes sourdes ayant besoin d'un interprète LSF-Français est édifiante. La manque d'investissements en vue de mettre en place une formation universitaire pour augmenter ce nombre d'interprètes est tout simplement scandaleux. À notre niveau, nous avons du mal à comprendre pourquoi la mise en place d'une formation en interprétation LSF-Français en Fédération Wallonie-Bruxelles pose d'aussi grandes difficultés. Ceci est d'autant plus étonnant que la langue des signes de Belgique francophone est reconnue officiellement comme 'langue à part entière' depuis plus de 10 ans, qu'il y a un manque évident d'interprètes de cette langue et que ceci est appuyé par la Convention ONU.

Documents consultés

Mémoire du Service d'Interprétation des Sourds de Bruxelles. Juin 2009.

Rapport de recherche de PROFILS Janvier 2007 – Décembre 2007

Sournal. (Janvier/Février/Mars 2013). Journal de la FFSB, pp 4-11

http://formations.univ-lille3.fr/ws?_cmd=getFormation&_oid=FR_RNE_0593561A_PR_SOF-45749&_redirect=voir_fiche_program&_lang=fr-FR&_onglet=Description

⁹Synopsis des formations d'interprètes en langue des signes dans plusieurs pays d'Europe et le Québec.

¹⁰« Vlaams Communicatie Assistentie Bureau Voor Doven »

¹¹<http://www.lessius.eu/>

¹²<http://www.lessius.eu/opleidingen/academisch/bachelor-arts-toegepaste-taalkunde>

¹³<http://www.lessius.eu/opleidingen/academisch/master-arts-tolken>

<http://marcourt.wallonie.be/actualites/~un-master-en-langue-des-signes-a-la-rentree-2014.htm?lng=fr>

[Synopsis des formations d'interprètes en langue des signes dans plusieurs pays d'Europe et le Québec.](#)

<http://www.lessius.eu/>

<http://www.lessius.eu/opleidingen/academisch/bachelor-arts-toegepaste-taalkunde>

<http://www.lessius.eu/opleidingen/academisch/master-arts-tolken>

<http://www.lalibre.be/actu/belgique/un-master-pour-septembre-2013-51b8ec96e4b0de6db9c6f3d8>

Date : le 31 juillet 2013

Chargée de l'analyse : Najoua BATIS
Chargée d'études et d'analyses

Responsable de l'ASPH : Catherine LEMIERE
Secrétaire générale ASPH